



CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU MERCREDI 29 JUIN 2022

EXTRAIT DE DELIBERATION N° 2022-065 / 7-1-2-2

Les membres du Conseil Municipal de la Ville de VOIRON, légalement convoqués le 23 juin 2022, se sont réunis en séance publique à l'Hôtel de Ville sous la présidence de Monsieur Julien POLAT, Maire.

Les conseillers présents au nombre de 26 formant la majorité des membres en exercice, le Président déclare, conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, que le Conseil Municipal peut délibérer.

Présents : Y. ALLARDIN, C. BADREDDINE, H. BARADEL, A. BELLEVILLE, F. BEVILACQUA, P. BONNARDON, M. CHASSON, P. CHUNG-PEREZ, G. DA COSTA, A. FAVIER, A. GAL, B. GRANDCAMP, M. GUICHERD-DELANNAZ, B. HUET, N. JULLIARD, E. LAROCHE-JOUBERT, A. LE BOURDONNEC, E. LIVERNAIS, M. MISTRE, A. MOREAU, A. MOTTE, J. POLAT, B. SARRAT, B. SEVEN, S. VALENTIN, J. VIAL.

Représentés : J-P. ALIBEU, F. BRABRI, F. DUFFOUR, N. FAYOLLE, B. GATTAZ, C. MOLLIER-SABET, B. PARIS-BERNARD, L. RUELLO-MOGORE, N. VUILLERMOZ-BIRON.

Le secrétaire de séance désigné est M. GUICHERD-DELANNAZ.

OBJET : FINANCES / BUDGET : Budget supplémentaire 2022 - Budget annexe pompes funèbres

Rapporteur : Yves ALLARDIN

EXPOSE : Les résultats 2021 à affecter et les restes à réaliser 2021 sont intégrés dans le présent budget supplémentaire 2022.

Les crédits ouverts à certains chapitres du Budget annexe POMPES FUNÈBRES de l'exercice 2022 sont à réajuster pour permettre le règlement des opérations engagées.

PROPOSITION :

Vu l'avis de la Commission des Finances et de l'Administration Générale en date du 20 juin 2022,

Le rapporteur propose au conseil municipal :

- D'approuver les réductions, virements et ouvertures de crédits détaillés dans le tableau annexé à cette délibération pour le budget annexe POMPES FUNÈBRES.

Budgets	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT (y compris les restes à réaliser)	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Budget Pompes Funèbres	298 500 €	776 826,91 €	109 564,16 €	109 564,16 €

(cf détail dans l'annexe jointe)

DECISION : La proposition est **ADOPTÉE** par **28 voix POUR - 7 ABSTENTIONS**
(A. BELLEVILLE, A. FAVIER, B. HUET, M. MISTRE) - (J. VIAL, J-P. ALIBEU, E. LAROCHE-
JOUBERT)

AINSI FAIT ET DELIBERE

Pour extrait certifié conforme au
registre des délibérations
Acte certifié exécutoire depuis
son dépôt en préfecture.

Le Maire de VOIRON,



Julien POLAT